

## **ASSURANCE VIE**

## La France Mutualiste fait évoluer la garantie de son fonds en euros

Paris La Défense, 10 mars 2022 - Lors d'une assemblée générale extraordinaire fin 2021, la France Mutualiste a arbitré en faveur d'une très légère baisse de la garantie de son fonds en euros, lequel est reconnu pour être plus diversifié que la moyenne du marché. Cette décision s'inscrit dans son engagement pour la défense du fonds en euros au service des adhérents.

En effet, La France Mutualiste est convaincue que le fonds en euros est un bien commun, levier majeur dans la dynamisation et la protection de l'épargne. A l'heure où l'ensemble des acteurs déportent le risque vers les assurés, confortant une épargne individualisée, La France Mutualiste, fidèle à ses origines et ses valeurs, réaffirme au contraire son modèle mutualiste, positionnement qui marque sa différence sur le marché.

Ainsi, à partir du deuxième trimestre 2022, **l'intégralité du capital des contrats d'assurance vie de La France Mutualiste<sup>1</sup> (quelle que soit la date des versements) sera garantie brute de frais de gestion et non plus nette. Les frais de gestion sur le principal contrat d'assurance vie de la mutuelle – Actépargne2 – étant de 0,77% incluant la garantie plancher, la garantie annuelle sur le fonds en euros reste donc de 99,23%.** 

L'épargne des adhérents, elle, ne diminuera pas, compensée par les excédents de gestion qu'a su se constituer la mutuelle.



« Notre objectif est de favoriser à la fois la dynamisation de l'épargne de nos adhérents et sa protection dans un contexte de taux bas, tout en maintenant un ratio de solvabilité élevé dans le cadre réglementaire qui nous est imposé.

130 ans après la création de notre mutuelle, nous restons convaincus que le fonds en euros est un bien commun et que, contrairement à d'autres, il a toujours toute sa place dans l'avenir de l'assurance vie »

Dominique Burlett, président de La France Mutualiste.

Cette très légère baisse va permettre à La France Mutualiste d'augmenter encore la diversification des actifs du fonds, en renforçant la part d'actions et d'immobilier (qui représentent aujourd'hui respectivement 17,1% et 13,5%), actifs ayant démontré leurs performances avec de fortes plus-values latentes, et qui, par ailleurs, permettent de mieux faire face à une situation éventuelle de reprise de l'inflation. Une stratégie qui bénéficiera aux adhérents avec de meilleures perspectives de performance à moyen terme et dans la durée, et qui permet également à La France Mutualiste d'améliorer sensiblement son ratio de solvabilité.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Hors rentes, Retraite Mutualiste du Combattant, et contrat Funépargne

## INFORMATION PRESSE



## A PROPOS DE LA FRANCE MUTUALISTE

Conseil mutualiste en assurance et épargne, le groupe La France Mutualiste est né il y a plus de 130 ans dans le but humaniste et avant-gardiste de proposer à des particuliers la mutualisation de leur épargne en vue de la retraite. Cette mission est toujours son cœur de métier aujourd'hui, tout en offrant une protection complète aux familles : épargne et retraite – dont la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) – mais aussi assurances de biens (auto, habitation) et assurances de personnes (santé, emprunteur et prévoyance), distribuées via sa filiale Média Courtage.

Le groupe compte 290 000 adhérents-clients, 348 000 contrats gérés, 525 salariés, 270 bénévoles, 57 agences, 10,3 milliards d'euros d'actifs dont 17,1% en immobilier.

Depuis toujours, La France Mutualiste défend les valeurs humaines et sociales de solidarité et d'engagement dans un esprit de famille. C'est ce qui l'amène à oeuvrer notamment pour la transmission et le renforcement des liens entre les générations.